

Mise en place de la Réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 à Haybes

Benoît Sonnet
Maire de Haybes
Conseiller général



- **Monsieur le Maire, comment s'est mis en place l'organisation de la réforme des rythmes scolaires au sein de votre commune ?**

- **Monsieur Benoît Sonnet :** « De nombreuses réunions d'informations, de concertations, furent nécessaires pour appliquer le décret du 24 janvier 2013 que la commune de Haybes a décidé de mettre en place dès la rentrée 2013-2014, avec les autres communes du canton. Le but étant d'alléger les journées de classe en adoptant une semaine scolaire plus équilibrée qui respecte les rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant en favorisant des activités culturelles, sportives, artistiques... L'objectif étant d'apprendre mieux avec la volonté de viser la réussite scolaire de tous.

Après des concertations avec le Conseil d'école, les maires du canton, les responsables de l'Education Nationale, des associations, l'organisation de la semaine se fait dorénavant de la façon suivante :

	7h30	8h30	11h45		13h30	15h30	16h30	18h30
Lundi	A.P (1)	Enseignement	A.P Repas		Enseignement		A.E (2)	A.P (1)
Mardi	A.P	Enseignement	A.P Repas		Enseignement		A.E	A.P
Mercredi	A.P	Enseignement	11h 30					
Jeudi	A.P	Enseignement	A.P Repas		Enseignement		A.E	A.P
Vendredi	A.P	Enseignement	A.P Repas		Enseignement		A.E	A.P



(1) A.P : Activités périscolaires existantes.

(2) A.E : Activités Éducatives mises en place par la mairie. Activités gratuites et facultatives.

Toutes les familles ont été informées lors d'une réunion au foyer communal. Si des ajustements sont toujours nécessaires, il n'y a pas pour l'instant de graves problèmes de fonctionnement. A noter que l'accueil périscolaire existant depuis 2006 reste en place : accueil dès 7h30 tous les jours, pause méridienne de 11h45 à 13h30 avec repas sauf le mercredi. La nouveauté se situe sur la tranche 15h30 - 16h30 pour laquelle les parents auront le choix :

- soit de reprendre leur enfant à la fin des cours (15h30).
- soit de le confier au service mis en place par la commune avec des activités culturelles, scientifiques, artistiques, sportives ou ludiques de qualité.

Les inscriptions ont eu lieu en fin d'année scolaire avec de l'activité valable pour un trimestre.

Activités proposées :



Maternelle	CP, CE1	CE2, CM1, CM2
Lecture plaisir	Sport	Environnement nature
Informatique	Bricolage	Ludothèque
Ludothèque	Informatique	Activités manuelles
Bricolage	Ludothèque	Musique
Sport	Musique	Bricolage
	Lecture plaisir	Informatique
	Activités manuelles	Lecture plaisir
		Sports
		Théâtre

Il a été nécessaire d'équiper les salles et d'acheter du matériel pour la réalisation de toutes les activités. Armoires, jeux divers, matériel sportif et musical, etc. pour une somme de 5 000 €.

Les activités de 15h30 à 16h30 sont gratuites et seront gratuites les années scolaires suivantes. »